

#PlayONWinGearCONTEST OFFICIAL RULES

THIS CONTEST IS OPEN TO CANADIAN RESIDENTS ONLY AND IS GOVERNED BY CANADIAN LAW

BY TAGGING YOUR PHOTO WITH THE “REQUIRED HASHTAG” (DEFINED BELOW) AND POSTING YOUR PHOTO, YOU AGREE TO THESE OFFICIAL RULES, INCLUDING THE “SUBMISSION REQUIREMENTS” AND THE “LICENSE” SECTION BELOW, IN WHICH, AMONG OTHER THINGS, YOU GRANT SPONSOR RIGHTS TO USE YOUR PHOTO.

THIS CONTEST IS IN NO WAY SPONSORED, ENDORSED OR ADMINISTERED BY, OR ASSOCIATED WITH INSTAGRAM, LLC. (“INSTAGRAM”). A VALID INSTAGRAM ACCOUNT AND INTERNET ACCESS ARE REQUIRED FOR ENTRY. YOU UNDERSTAND THAT YOU ARE PROVIDING ANY INFORMATION RELATED TO ACCEPTING A PRIZE TO THE SPONSOR AND NOT TO INSTAGRAM. THE INFORMATION YOU PROVIDE WILL ONLY BE USED TO ADMINISTER THE CONTEST IN ACCORDANCE WITH THE SPONSOR’S PRIVACY POLICY. INSTAGRAM IS COMPLETELY RELEASED OF ALL LIABILITY BY EACH ENTRANT IN THIS CONTEST. ANY QUESTIONS, COMMENTS OR COMPLAINTS REGARDING THE CONTEST MUST BE DIRECTED TO THE SPONSOR AND NOT INSTAGRAM.

SPONSOR: These official rules (“Rules”) govern the operation of the #PlayONWinGear Contest (“Contest”). Edgewell Personal Care Canada, ULC is the Contest sponsor (“Edgewell” or “Sponsor”). In these Rules, "Sponsor", "we", "our", and "us" refer to Edgewell and "you" and "yourself" refers to a Contest participant. By participating in the Contest or accepting a prize, you agree to be bound by these Rules.

ENTRY PERIOD:

Contest starts at 12:00:01 a.m. Eastern Time (ET) on April 3, 2017 and ends at 11:59:59 p.m. ET on August 17, 2017 (the “Entry Period”).

ELIGIBILITY:

The Contest is only open to natural persons who (at the time of entry): (i) are residents of and are physically located in Canada; and (ii) are thirteen (13) years of age or older. Employees, representatives or agents of Sponsor, or its affiliated companies, their respective advertising or promotional agencies, and any other individual or entity involved in the development, production, implementation, administration, or fulfilment of the Contest (collectively, the “Contest Parties”) and those with whom such persons are living, (whether related or not) and members of such persons’ immediate family, regardless of where they live, are not eligible to enter or win (collectively the “Excluded Parties”). In these Rules, “immediate family” means mother, father, brothers, sisters, sons, daughters and/or legal or common-law spouse. Entrants under the age of majority in their province/territory of residence must have permission from their

parent or legal guardian to participate in this Contest and enter the Submission (as defined below) in accordance with these Rules.

HOW TO ENTER:

No purchase necessary. To participate in this Contest, you must have a valid Instagram account. If you do not have an account, visit www.instagram.com and register in accordance with the enrolment instructions for a free Instagram account. There are three steps required to enter this Contest:

- (1) *Follow @PlaytexPlayOn on Instagram* throughout the Entry Period and until confirmed if selected as a prize winner.
- (2) *Take a Photograph.* Take a photograph depicting either: (i) you in your gear; or (ii) your sports team (recreational or competitive) in gear or uniforms, up to a maximum of fifteen (15) team members. Make sure your photograph only includes third parties whose permission you have (and in the case of a minor, permission of his/her parent or legal guardian) to enter their images for the purposes of this Contest. You must have the right to enter any photograph into this Contest. If your photo includes a team name or logo (e.g., persons in team uniforms), you must also have permission from an authorized representative of the team in question. For greater certainty, the use of unauthorized team names/logos (e.g., professional sports teams) is strictly prohibited and will result in automatic disqualification.
- (3) *During the Entry Period, post your Submission as part of an Entry Post on Instagram along with the required hashtag and tagging @PlaytexPlayOn.* The post must include: (i) your photograph (the “**Submission**”). Ensure that the Submission complies with these Rules and all of the Submission Requirements below; (ii) #PlayONWinGear (the “**Required Hashtag**”); and (iii) must tag @PlaytexPlayOn (collectively an “**Entry Post**”). All Entry Posts must comply with Instagram’s posting requirements.

Only Instagram accounts associated with an individual may be used for entry in this Contest; entries received from an Instagram account associated with any organization, company, corporation, partnership or other entity will be void. **You must include the Required Hashtag and tag to participate.** An Entry Post must be posted and received during the Entry Period and identifiable by and viewable to Sponsor during the Entry Period and at the time of winner selection and prize award for this Contest to be eligible. Sponsor, at its sole discretion, may accept or disqualify an Entry Post that contains either a technically incorrect Required Hashtag or tag or content that is: (i) superfluous to the required content or (ii) otherwise violates these Rules. Entry Posts that are not both actually visible and timely received by Sponsor will not be entered into a Contest. For purposes of this Contest, an Entry Post is “received” when the Instagram platform records your Entry Post and it is visible to Sponsor. Sponsor’s database clock

will be the official timekeeper for this Contest. Incorrect and/or incomplete Entry Posts, posts received outside the applicable Entry Period, and/or Entry Posts that contain obscene or offensive content or language or any content or language communicating messages inconsistent with the positive reputation and image with which Sponsor wishes to associate itself (all as determined by Sponsor in its sole discretion) will be void.

There is a limit of one (1) Entry Post per person throughout the Entry Period. For greater certainty: (i) each Submission must be unique and may only be entered into the Contest once; (ii) more than one (1) participant may not enter the same Submission into this Contest; and (iii) each individual may only use one account to participate. Subsequent attempts made by an individual to submit entries in excess of the above-stated limits or by posting Submissions that are identical or substantially similar to previous Submissions posted by other Contest entrants, or by any other means may be disqualified. If it is discovered by the Sponsor (using any evidence or other information made available to or otherwise discovered by the Sponsor) that any person has attempted to use (or attempt to use) multiple names, identities, email addresses, Instagram accounts and/or any automated, macro, script, robotic or other system(s) or program(s) to enter or otherwise participate in or disrupt this Contest, then he/she may be disqualified from the Contest in the sole and absolute discretion of the Sponsor. Receipt of entries will not be acknowledged or returned. Facsimiles, mechanical reproductions, alterations, garbled, incomplete, unintelligible, misdirected, lost, late, mutilated, or forged entries, or entries generated by a macro, bot, or other automated means will not be accepted and are void. Those who do not follow all instructions, provide the required information in their entry, or abide by these Rules will be disqualified. Entries made by any other individual or by any entity, or originating at or using any website, other than the Instagram platform, including, without limitation, commercial contest/sweepstakes subscription notification and/or entering service sites, will be declared invalid and disqualified for this Contest. As a condition of entering the Contest, each entrant gives consent for Sponsor and its representative to obtain and deliver his or her name, address, and other information to third parties for the purpose of administering this Contest and complying with applicable laws, regulations, and rules.

IMPORTANT: Sponsor may not be able to view Entry Posts, receive or send messages, or otherwise receive entries or detect participation from social platform users with “private” updates due to the way it operates its services (i.e., user has set their account(s) so that only people whom the user has approved can view their updates). Sponsor may not be able to communicate with a participant via some of the social platform’s features if participant is not using the latest version of the social platform app or “follow” or otherwise connect his or her account with Sponsor’s account on the social platform. It is each participant’s sole responsibility to take all steps required for Sponsor to be able to detect and view his or her Entry Post, to set his or her social platform account settings to accept communications by Sponsor, and to timely check his or her social platform account for any direct messages, direct posts, or @Replies (as applicable) from Sponsor. Sponsor is not responsible for changes to the social platforms (or any website or mobile application offered as part of such platform) or its functionality that may interfere with the Contest or ability of a participant to timely enter or otherwise participate at all. Sponsor is not responsible for misspellings, typographical errors, or other issues that may affect the ability of Sponsor to locate a purported Entry Post using a search to find eligible entries.

All use of Instagram in this Contest must comply with the Instagram Terms of Service, available at <http://instagram.com/about/legal/terms/>.

All Entry Posts are subject to verification at any time and for any reason. The Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion, to require proof of identity and/or eligibility (in a form acceptable to the Sponsor – including, without limitation, government issued photo identification): (i) for the purposes of verifying an individual's eligibility to participate in this Contest; (ii) for the purposes of verifying the eligibility and/or legitimacy of an Entry Post entered (or purportedly entered) for the purposes of this Contest; and/or (iii) for any other reason the Sponsor deems necessary, in its sole and absolute discretion, for the purposes of administering this Contest in accordance with these Rules. Failure to provide such proof to the satisfaction of the Sponsor in a timely manner may result in disqualification in the sole and absolute discretion of the Sponsor.

SUBMISSION REQUIREMENTS:

BY SUBMITTING AN ENTRY POST, YOU AGREE THAT THE SUBMISSION (AND EACH INDIVIDUAL COMPONENT THEREOF) COMPLIES WITH ALL CONDITIONS STATED IN THESE RULES. THE RELEASED PARTIES (DEFINED BELOW) WILL BEAR NO LEGAL LIABILITY REGARDING THE USE OF YOUR SUBMISSION OR ANY COMPONENT THEREOF. THE RELEASED PARTIES (DEFINED BELOW) SHALL BE HELD HARMLESS BY YOU IN THE EVENT IT IS SUBSEQUENTLY DISCOVERED THAT YOU HAVE DEPARTED FROM OR NOT FULLY COMPLIED WITH ANY OF THESE RULES.

By participating in the Contest, each entrant hereby warrants and represents that his/her Submission:

- i. is original to him/her;
- ii. if the Submission depicts or includes any third party, he/she must have all permissions and rights from the individual depicted (and his/her parent or legal guardian, if a minor) and agrees to provide Sponsor with written confirmation of those permissions and rights upon request. For greater certainty, the aforementioned permission must be provided by each member of team depicted in the photograph;
- iii. does not violate any law, statute, ordinance or regulation;
- iv. will not give rise to any claims of infringement, invasion of privacy or publicity, or infringe on any rights and/or interests of any third party, or give rise to any claims whatsoever;
- v. must be intended for family audience viewing and contain only content that, in the sole and unfettered discretion of the Sponsor, is suitable for all persons, including persons under the age of 13; and

- vi. is not defamatory, trade libelous, pornographic or obscene, and further that it will not contain, discuss or involve, without limitation, any of the following: nudity; alcohol/drug consumption or smoking; sexual activity, or sexual innuendo; crude, vulgar or offensive language or behaviour; derogatory characterizations of any ethnic, racial, sexual, religious or other groups (including, without limitation, any competitors of Sponsor); content that endorses, condones, depicts and/or discusses any illegal, inappropriate or risky behaviour or conduct; personal information of individuals, including, without limitation, names, telephone numbers and addresses (physical or electronic); commercial messages, comparisons or solicitations for products or services other than products of Sponsor; any third party products, trade-marks and/or brands, other than those of Sponsor; conduct or other activities in violation of these Rules; and/or any other content that is or could be considered inappropriate, unsuitable or offensive, all as determined by the Sponsor in its sole and absolute discretion.

The Sponsor and/or its promotional agency or designated content moderator (the “Reviewer”) may review each Entry Post. Any Entry Post that the Reviewer deems, in its sole and absolute discretion, to violate the terms and conditions set forth in these Rules is subject to disqualification.

USE OF ENTRIES:

We are not claiming ownership rights to any portion of your Entry Post. However, by submitting an Entry Post, where allowed by law, you are (i) granting Sponsor a non-exclusive, irrevocable, royalty-free, worldwide right and license to use all or a portion of your Entry Post in connection with Playtex products in perpetuity for the purposes of featuring all or a portion of your Entry Post in connection with the marketing, sale, or promotion of Playtex products (including but not limited to internal and external sales meetings, conference presentations, tradeshow, and screen shots of the Contest entries on websites and in press releases) in all media (now known or later developed) without compensation or credit for use of your Submission or Entry Post. You are also giving us the right to re-gram or otherwise share your Entry Post on any of the Sponsor’s social media channels at any time; (ii) waiving any moral rights in all portions of the Entry Post in favour of the Sponsor; and (iii) agreeing to release and hold harmless the Contest Parties and each of their respective agents, employees, officers, directors, successors, and assigns (collectively, the “**Released Parties**”) from and against any and all claims based on publicity rights, defamation, invasion of privacy, copyright infringement, trade-mark infringement or any other intellectual property related cause of action that relate in any way to the Entry Post (or any component thereof).

Winners Selection:

On each Friday starting on April 7, 2017 until August 18, 2017 at 11:00 a.m. ET in Toronto, Ontario, a random draw will be conducted from amongst all eligible entries received up to 11:59:59 p.m. ET on the Thursday before the draw to select one potential Prize winner.

Odds of winning depend on the number of eligible Entry Posts received prior to each draw. Limit of one Prize per person.

Contacting Potential Winner:

Immediately after the draw, Sponsor or its designee will attempt to notify the potential winner that he or she may have won a prize by direct message through Instagram. Potential prize winner will have until Monday at 9:00 a.m. ET to respond to the direct message and provide his/her contact details to the Sponsor. The potential prize winner must then (i) confirm his/her interest and ability to receive the prize; (ii) confirm that he/she meets all Contest conditions; (iii) correctly answer a mathematical skill-testing question, without aid or assistance; and (iv) sign and return (within three (3) business days of receipt via email) a Declaration and Release of Liability (and in the case of a minor, have his/her parent or legal guardian sign on his/her behalf) confirming to Sponsor that he/she (1) releases the Released Parties from any and all liability in connection with this Contest, his/her participation therein and/or the awarding and use/misuse of the prize or any portion thereof; (2) confirms compliance with these Rules; (3) agrees to distribute the prize amongst his/her team members depicted in his/her Entry Post, if applicable; (4) assigns all intellectual property, including copyright, in and to his/her Entry Post and waives his/her moral rights therein in favour of the Sponsor; (5) agrees to indemnify the Released Parties against any and all claims, damages, liabilities, costs, and expenses arising from use of his/her Entry Post including, without limitation, any claim that his/her Entry Post infringes a proprietary interest of any third party; and (6) agrees to the publication, reproduction and/or other use of his/her name, address, voice, statements about the Contest and/or photograph or other likeness without further notice or compensation, in any publicity or advertisement carried out by or on behalf of the Sponsor in any manner whatsoever, including print, broadcast or the internet.

Sponsor reserves the right at its sole discretion to use a different feature of the social platform for notification for any reason, including, without limitation by posting a comment on the potentially-winning Entry Post or elsewhere. Each participant is required as a condition of entry to follow any and all requirements in any notification by Sponsor in order to be eligible to win.

If the potential winner cannot be contacted within the time periods outlined above, or if they fail to respond to any attempted contact, fail to complete the required elements by the applicable deadline or otherwise fail to comply with these Rules, the selected entrant may be disqualified and the prize will be forfeited and an alternate may be selected. No alternate winner will be selected after September 15, 2017. Failure to correctly answer the mathematical skill testing question will result in forfeiture of the prize.

No communications will be made with entrants except with the potential prize winners.

PRIZES:

There is a total of twenty (20) prizes (each a “**Prize**”) available to be won. Each Prize consists of a \$100 CAD gift card to SportChek (or in the case of Quebec residents, the gift card will be to

Sports Experts) for each person included in the photograph submitted for the winning Entry Post, up to a maximum of fifteen (15) people. For greater certainty, if a winning Entry Post includes fewer than fifteen people, the winner will only receive a gift card per person included in the photo, and all 'left-over' gift cards will be forfeited. The Prize will be delivered to the winning entrant and it is the winning entrant's sole responsibility to distribute the gift cards amongst each such team member. The Released Parties bare no responsibility and are fully release of any liability in respect of the distribution of the gift cards or the team members' use or misuse of the Prize. For greater certainty, the Released Parties will have fulfilled their prize obligation to all team members depicted in a photograph by awarded the gift cards to the prize winner.

The gift cards are subject to the terms of their issuer. The Prizes must be accepted as awarded, are non-transferable and are not convertible to cash, except at Sponsor's discretion. The Sponsor reserves the right to substitute the prize or portion of a prize with a prize of equal or greater value. The prize is awarded as-is and no warranties or conditions are implied or expressed.

RELEASE OF LIABILITY:

To the extent allowed by law, by participating in the Contest or accepting a Prize, you agree to release and hold harmless the Released Parties from any and all liability or any injury, loss or damage of any kind arising in connection with this Contest or any prize.

GOVERNING LAW:

This Contest will be governed by the laws of the Province of Ontario, and you consent to the exclusive jurisdiction and venue of the courts of the Province of Ontario for any disputes arising out of this Contest.

GENERAL CONDITIONS:

The Sponsor reserves the right to cancel or modify the Contest or the Rules at any time without notice, subject to the approval of the Regie des alcools, des courses et des jeux in Quebec (the "RACJ"). In the event that a virus, bug, bot, catastrophic event, or any other unforeseen or unexpected event affects the fairness or integrity of this Contest, we reserve the right to cancel, change or suspend this Contest, subject to the approval of the RACJ. If a solution cannot be found to restore the integrity of the Contest, Sponsor reserves the right to select winners from among all eligible Entry Posts received before cancellation, alteration or suspension the Contest.

The decisions of the Sponsor with respect to all aspects of this Contest are final and binding on all entrants without right of appeal, including, without limitation, any decisions regarding the eligibility/disqualification of Entry Posts and/or entrants. By participating in this Contest, you are agreeing to be legally bound by the terms and conditions of these Rules. ANYONE DETERMINED TO BE IN VIOLATION OF THESE RULES FOR ANY REASON IS SUBJECT TO DISQUALIFICATION IN THE SOLE AND ABSOLUTE DISCRETION OF THE SPONSOR AT ANY TIME.

The Released Parties will not be liable for: (i) any lost, late, misdirected or stolen Entry Post or inability to process entries, or any errors, damage, injury or negligence that may arise in

connection with this Contest or any prize, including but not limited to personal injury, property damage, technical failures of any website or software, viruses, website disruptions, malfunctions or website down-time, human error, personal injury or property damage incurred by the Contest winner; (ii) any failure of online sites or applications during the Contest; (iii) any technical malfunction or other problems relating to the telephone network or lines, computer on-line systems, servers, access providers, computer equipment or software; (iv) the failure of any Entry Post, notification, comment, direct message or prize claim form to be received, captured or recorded for any reason, including, but not limited to, technical problems or traffic congestion on the internet or at any website or social platform; (v) any injury or damage to an entrant's or any other person's computer or other device related to or resulting from participating in the Contest; and/or (vi) any combination of the above.

In the event of a dispute regarding who submitted an Entry Post, Entry Posts will be deemed to have been submitted by the authorized account holder of the social account submitted at the time of participation. "Authorized account holder" is defined as the person who is assigned an email address by an internet provider, online service provider, or other organization (e.g. business, educational institute, etc.) that is responsible for assigning email addresses for the domain associated with the submitted social account. An entrant may be required to provide proof (in a form acceptable to the Sponsor – including, without limitation, government issued photo identification) that he/she is the authorized account holder of the email address associated with the Entry Post in question and, if applicable, that he/she has all necessary consents, permissions and/or licenses as required by these Rules.

Any attempt to deliberately damage any website or to undermine the legitimate operation of this Contest in any way (as determined by Sponsor in its sole and absolute discretion) is a violation of criminal and civil laws and should such an attempt be made, the Sponsor reserves the right to seek remedies and damages to the fullest extent permitted by law. The Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion, to administer an alternate test of skill as it deems appropriate based on the circumstances and/or to comply with applicable law.

By entering this Contest, each entrant expressly consents to the Sponsor, its agents and/or representatives, storing, sharing and using the personal information submitted with his/her Entry Post only for the purpose of administering the Contest and in accordance with Sponsor's privacy policy (available at: <http://edgewell.com/privacy-policy-ca/>) unless the entrant otherwise agrees.

The Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion, subject only to the approval of the RACJ in Quebec, and without prior notice, to adjust any of the dates and/or timeframes stipulated in these Rules, to the extent necessary, for purposes of verifying compliance by any entrant, Entry Post, with these Rules, or as a result of any technical or other problems, or in light of any other circumstances which, in the opinion of the Sponsor, in its sole and absolute discretion, affect the proper administration of the Contest as contemplated in these Rules, or for any other reason.

In the event of any discrepancy or inconsistency between the terms and conditions of these Rules and disclosures or other statements contained in any Contest-related materials, including, but not

limited to: website, and/or point of sale, television, print or online advertising of the French version of these Rules; the terms and conditions of these English version of the Rules shall prevail, govern and control to the fullest extent permitted by law.

For Quebec residents: Any litigation respecting the conduct or organization of a publicity contest may be submitted to the Régie des alcools, des courses et des jeux for a ruling. Any litigation respecting the awarding of a prize may be submitted to the board only for the purpose of helping the parties reach a settlement.

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS «#PlayONWinGear»

CE CONCOURS NE S'ADRESSE QU'AUX RÉSIDENTS DU CANADA ET IL EST RÉGI PAR LES LOIS EN VIGUEUR DANS CE PAYS.

EN MARQUANT SA PHOTO AVEC LE «MOT-CLIC OBLIGATOIRE» (TEL QUE DÉFINI CI-DESSOUS) ET EN LA PUBLIANT, LE PARTICIPANT ACCEPTE CE RÈGLEMENT OFFICIEL, Y COMPRIS LES «EXIGENCES RELATIVES AUX SOUMISSIONS» ET L'OCTROI DE LICENCE MENTIONNÉ À LA SECTION INTITULÉE «UTILISATION DES PARTICIPATIONS», QUI, NOTAMMENT, ACCORDE AU COMMANDITAIRE LE DROIT D'UTILISER LADITE PHOTO.

CE CONCOURS N'EST NULLEMENT COMMANDITÉ, APPROUVÉ NI GÉRÉ PAR INSTAGRAM, LLC («INSTAGRAM»), QUI N'Y EST AUCUNEMENT ASSOCIÉE. POUR S'INSCRIRE AU CONCOURS, LE PARTICIPANT DOIT ÊTRE TITULAIRE D'UN COMPTE INSTAGRAM EN RÈGLE ET AVOIR ACCÈS À INTERNET. LE PARTICIPANT COMPREND QU'IL FOURNIT SES RENSEIGNEMENTS AU COMMANDITAIRE, ET NON PAS À INSTAGRAM. LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SERONT UNIQUEMENT UTILISÉS AUX FINS DE GESTION DU CONCOURS ET DE LA REMISE DES PRIX, CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DU COMMANDITAIRE. INSTAGRAM SE DÉGAGE ENTIÈREMENT DE TOUTE RESPONSABILITÉ ENVERS LES PERSONNES QUI PARTICIPENT À CE CONCOURS. LES QUESTIONS, COMMENTAIRES OU PLAINTES CONCERNANT LE CONCOURS DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS AU COMMANDITAIRE, ET NON PAS À INSTAGRAM.

COMMANDITAIRE: Le présent règlement officiel («règlement») régit le déroulement du concours «#PlayONWinGear» («concours»). Edgwell Personal Care Canada, ULC est le commanditaire du concours («Edgwell» ou «commanditaire»). Aux fins de ce règlement, «commanditaire», «nous» et «notre/nos» font référence à Edgwell, tandis que «vous» et «votre/vos» font référence à un participant au concours. En s'inscrivant au concours et/ou en acceptant un prix, vous acceptez de respecter le présent règlement.

PÉRIODE DU CONCOURS:

Le concours commence à 00:00:01 (HE) le 3 avril 2017 et se termine à 23:59:59 (HE) le 17 août 2017 (la «période du concours»). Toutes les heures indiquées le sont en fonction de l'heure de l'Est («HE»).

ADMISSIBILITÉ:

Ce concours ne s'adresse qu'aux personnes physiques qui (au moment de s'inscrire au concours): (i) sont des résidents canadiens habitant physiquement au Canada; et (ii) sont âgées d'au moins 13 ans. Les employés, représentants et mandataires du commanditaire et de ses sociétés affiliées, de leurs agences de promotion et de publicité respectives, ainsi que toute autre personne ou entité ayant participé à l'élaboration, à la production, à la mise en œuvre, à la gestion et à l'exécution du concours (collectivement, les «parties au concours»), de même que les personnes avec qui ils sont domiciliés (qu'elles soient apparentées ou non) et les membres de leurs familles immédiates (peu importe où ils habitent), ne peuvent pas participer à ce concours

ni gagner un prix (collectivement désignés comme les «parties exclues»). Aux fins de ce règlement officiel, on entend par «famille immédiate» la mère, le père, les frères, les sœurs, les fils, les filles, le conjoint de fait ou le conjoint en droit. Les participants qui n'ont pas encore atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence doivent obtenir la permission d'un de leurs parents ou de leur tuteur légal pour s'inscrire au concours et soumettre une participation (telle que définie ci-dessous) conformément au présent règlement.

MODE DE PARTICIPATION:

Aucune obligation d'achat. Pour vous inscrire au concours, vous devez être titulaire d'un compte Instagram en règle. Si vous ne possédez pas de compte Instagram, vous devez en créer un en visitant www.instagram.com et en suivant les instructions à l'écran pour l'obtention gratuite d'un compte. Vous devez remplir trois exigences pour vous inscrire au présent concours:

- (4) *Vous devez suivre @PlaytexPlayOn sur Instagram* pendant la période du concours et jusqu'à ce que l'on confirme que vous avez été sélectionné comme gagnant d'un prix, le cas échéant.
- (5) *Vous devez prendre une photographie.* Prenez une photo qui: (i) vous montre portant votre équipement ou votre uniforme actuel; ou (ii) montre les membres de votre équipe sportive (récréative ou compétitive) portant leur équipement ou leur uniforme actuel, jusqu'à un maximum de quinze (15) personnes par équipe. Assurez-vous que votre photo ne comporte que des tiers vous ayant donné la permission (et dans le cas d'une personne mineure, la permission de l'un de ses parents ou de son tuteur légal) de soumettre leur image aux fins du présent concours. Vous devez avoir le droit de soumettre ladite photo dans le cadre du concours. Si votre photo montre le nom ou le logo d'une équipe (p. ex., des personnes en uniformes d'équipe), vous devez également avoir la permission d'un représentant autorisé de l'équipe en question. Pour éviter tout malentendu, il convient de préciser que les noms ou logos d'équipe non autorisés (p. ex., d'une équipe de sport professionnelle) sont strictement interdits et entraîneront automatiquement l'annulation de la participation.
- (6) *Pendant la période du concours, vous devez publier votre soumission dans le cadre d'un billet de participation sur Instagram et inclure le mot-clic obligatoire et la mention @PlaytexPlayOn.* Le billet doit comprendre: (i) votre photo (la «**soumission**»). Assurez-vous que votre soumission se conforme au présent règlement et à toutes les exigences énoncées plus bas; (ii) #PlayONWinGear (le «**mot-clic obligatoire**»); et (iii) la mention @PlaytexPlayOn (collectivement, un «**billet de participation**»). Tous les billets de participation doivent se conformer aux exigences d'Instagram en matière de publication.

Seuls les comptes Instagram associés à un particulier peuvent être utilisés pour participer au concours. Les participations reçues de la part d'un compte Instagram associé à une entreprise, à une organisation, à une société, à un partenariat ou à toute autre entité seront annulées. Pour participer, **vous devez inclure le mot-clic obligatoire et la mention @PlaytexPlayOn.** Les

billets de participation doivent être publiés et reçus pendant la période du concours; ils doivent être identifiables et visibles par le commanditaire pendant la période du concours, puis au moment de la sélection du gagnant et de l'attribution du prix. Le commanditaire, à son entière discrétion, peut accepter ou rejeter un billet de participation qui contient soit un mot-clic et/ou une mention techniquement incorrects, soit un contenu qui: (i) est superflu par rapport au contenu requis, ou (ii) enfreint d'une autre manière le règlement officiel. Les billets de participation qui ne sont pas à la fois visibles et reçus à temps par le commanditaire ne seront pas pris en compte dans le cadre du concours. Aux fins du présent concours, un billet de participation est réputé «reçu» lorsque la plateforme Instagram enregistre la publication et que le commanditaire peut la visualiser. Seule l'horloge de la base de données du commanditaire servira à déterminer l'heure de réception officielle des billets. Les billets de participation incorrects ou incomplets, reçus en dehors de la période du concours et/ou comportant du contenu ou un langage obscène ou offensant ou tout contenu ou propos communiquant des messages contraires à la réputation et à l'image positives que désire projeter le commanditaire (le tout étant laissé à l'entière discrétion du commanditaire) seront annulés.

Limite d'un (1) billet de participation pendant toute la période du concours. Pour éviter tout malentendu, il convient de préciser que: (i) chaque participation doit être unique et ne peut être soumise au concours qu'une seule fois; (ii) une même soumission ne peut pas être publiée par plus d'un participant; et (iii) chaque participant ne peut utiliser qu'un (1) seul compte pour s'inscrire au concours. Toute personne qui tente de soumettre un plus grand nombre de participations que la limite autorisée ci-dessus, de publier des soumissions identiques ou sensiblement similaires à des soumissions déjà affichées par elle-même ou par d'autres participants au concours, ou de soumettre une participation par tout autre moyen que celui indiqué au présent règlement, sera exclue du concours. Si le commanditaire découvrait (en s'appuyant sur un élément de preuve ou tout autre renseignement porté à sa connaissance ou qu'il aurait découvert autrement) qu'une personne tente ou a tenté d'utiliser plusieurs noms, identités, adresses de courriel, comptes Instagram et/ou des scripts, macros, robots, programmes ou tout autre moyen automatisé pour s'inscrire ou participer au concours ou pour perturber de quelque façon que ce soit son bon déroulement, cette personne pourrait être exclue du concours à l'entière et absolue discrétion du commanditaire. Aucun accusé ne sera envoyé pour confirmer la réception des participations, et aucune participation ne sera retournée. Les fac-similés, les reproductions mécaniques, les participations modifiées, brouillées, incomplètes, inintelligibles, mal acheminées, perdues, reçues en retard, mutilées ou falsifiées, de même que les participations générées par des macros, des robots ou tout autre moyen automatisé, ne seront pas acceptés et seront annulés. Les personnes qui ne suivent pas toutes les instructions données, ne fournissent pas tous les renseignements de participation requis ou ne se conforment pas au présent règlement seront exclues du concours. Les participations soumises par toute personne ou entité inadmissible, de même que les participations qui proviennent ou font usage d'un site Web autre que celui de la plateforme Instagram, incluant mais sans s'y limiter, les participations soumises par le biais de sites commerciaux offrant des services d'avis d'abonnement et/ou de participation à des concours ou à des tirages promotionnels, seront déclarées non valides et seront exclues du présent concours. À titre de condition d'inscription au concours, chaque participant autorise le commanditaire et son représentant à recueillir son nom, son adresse et tout autre renseignement requis et à les communiquer à des tiers aux fins d'administration du présent concours et d'observance des lois, règles et règlements applicables.

IMPORTANT: Le commanditaire pourrait être incapable de visualiser les billets de participation, de recevoir ou d'envoyer des messages, ou bien, de recevoir des inscriptions ou de détecter la participation d'utilisateurs ayant réglé leurs mises à jour en mode «privé» (c.-à-d., si l'utilisateur a configuré ses comptes de manière à ce que seules les personnes qu'il a approuvées puissent voir ses mises à jour). De plus, le commanditaire pourrait être incapable de communiquer avec un participant au moyen de certaines des fonctions de la plateforme sociale si le participant n'utilise pas la toute dernière version de l'application ou ne «suit» pas le compte du commanditaire ou ne connecte pas son compte à celui du commanditaire sur la plateforme sociale. Il incombe à chaque participant de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le commanditaire puisse détecter et visualiser son billet de participation, de configurer les paramètres de son compte sur la plateforme sociale de manière à accepter les communications du commanditaire, et de consulter son compte sur la plateforme sociale à temps pour y découvrir tout message direct, publication directe ou réponse (le cas échéant) transmis par le commanditaire. Le commanditaire n'est pas responsable des changements apportés aux plateformes sociales (ni aux sites Web ou applications mobiles offerts par l'entremise de la plateforme) ou à leurs fonctionnalités, qui pourraient interférer avec le concours ou avec la capacité d'un participant à s'inscrire au concours en temps voulu ou à y participer pleinement. Le commanditaire n'est pas responsable des erreurs d'orthographe, des fautes typographiques ni de tout autre problème qui pourraient entraver sa capacité à localiser un billet de participation prétendument soumis au moyen d'une recherche parmi les participations admissibles.

Toute utilisation d'Instagram dans le cadre de ce concours doit respecter les modalités de service d'Instagram accessibles à <http://instagram.com/about/legal/terms/>.

Les billets de participation peuvent faire l'objet d'une vérification en tout temps et pour quelque raison que ce soit. Le commanditaire se réserve le droit, à son entière et absolue discrétion, d'exiger une preuve d'identité et/ou d'admissibilité (sous une forme qu'il juge acceptable, incluant mais sans s'y limiter, une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement) afin de: (i) vérifier l'admissibilité d'une personne à participer à ce concours; (ii) vérifier l'admissibilité et/ou la légitimité de tout billet de participation soumis (ou prétendument soumis) dans le cadre du présent concours; et/ou (iii) satisfaire à toute autre condition jugée nécessaire par le commanditaire, à son entière et absolue discrétion, pour assurer la gestion de ce concours conformément au présent règlement. À défaut de produire une telle preuve à l'entière satisfaction du commanditaire et dans le délai prescrit par ce dernier, le participant pourrait être éliminé du concours à l'entière et absolue discrétion du commanditaire.

EXIGENCES RELATIVES AUX SOUMISSIONS

EN SOUMETTANT UN BILLET DE PARTICIPATION, VOUS RECONNAISSEZ QUE LA SOUMISSION (ET TOUTE COMPOSANTE INDIVIDUELLE DE CELLE-CI) EST CONFORME À TOUTES LES CONDITIONS STIPULÉES DANS CE RÈGLEMENT OFFICIEL. LES RENONCIATAIRES (TELS QU'ILS SONT DÉFINIS CI-DESSOUS) N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ LÉGALE QUE CE SOIT QUANT À L'UTILISATION DE VOTRE SOUMISSION OU DE TOUTE COMPOSANTE DE CELLE-CI. DE PLUS, VOUS ACCEPTEZ D'EXONÉRER LES RENONCIATAIRES (TELS

QU'ILS SONT DÉFINIS CI-DESSOUS) DE TOUTE RESPONSABILITÉ SI L'ON FINISSAIT PAR DÉCOUVRIR QUE VOTRE SOUMISSION ENFREINT LE PRÉSENT RÈGLEMENT OU N'Y EST PAS ENTIÈREMENT CONFORME.

En s'inscrivant à ce concours, chaque participant garantit et déclare également que sa soumission:

- vii. est une création originale de sa part;
- viii. si la soumission montre ou inclut d'autres personnes que le participant, celui-ci doit avoir obtenu toutes les permissions et tous les droits de la part de chaque personne figurant sur la photo (et de l'un de ses parents ou de son tuteur légal si la personne est mineure), et il accepte de fournir sur demande au commanditaire la confirmation écrite qu'il possède les permissions et les droits en question. Pour éviter tout malentendu, il convient de préciser que la permission susmentionnée doit avoir été donnée au participant par chaque membre de l'équipe figurant sur la photo;
- ix. n'enfreint aucune loi, aucun acte, aucune ordonnance ni aucun règlement;
- x. ne donnera lieu à aucune réclamation pour contrefaçon ni à aucune poursuite pour atteinte au droit à la vie privée ou au droit à la personnalité, et qu'elle n'enfreindra aucun droit ni intérêt de tiers, ni n'occasionnera de réclamations à quelque titre que ce soit;
- xi. doit pouvoir être présentée à un auditoire familial et comporter un contenu qui convient, à la seule et entière discrétion du commanditaire, à toutes les personnes, y compris aux personnes âgées de moins de 13 ans; et
- xii. n'est aucunement diffamante, commercialement diffamatoire, pornographique ou obscène, et qu'elle ne contient, ne dépeint, n'évoque, n'aborde ni n'englobe, sans aucune restriction, l'un ou l'autre de ce qui suit: nudité; consommation d'alcool, de drogues ou de produits du tabac; activité sexuelle explicite ou graphique, ou insinuation à caractère sexuel; langage et/ou symboles crus, vulgaires ou offensants; représentations discriminatoires ou dénigrantes de groupes ethniques, raciaux, sexuels, religieux ou autres groupes (incluant mais sans s'y limiter, les concurrents du commanditaire); contenu qui approuve, cautionne, dépeint ou évoque des activités, des conduites ou des comportements illégaux, inappropriés ou imprudents; renseignements personnels sur des individus, incluant mais sans s'y limiter, leurs noms, leurs numéros de téléphone et leurs adresses (municipales ou électroniques); messages commerciaux, comparaisons ou sollicitations à l'égard de produits ou services autres que ceux du commanditaire; produits, marques de commerce, marques ou logos identifiables appartenant à une tierce partie (à l'exclusion de ceux du commanditaire); actes ou autres activités qui enfreignent les dispositions de ce règlement officiel; tout autre contenu jugé ou pouvant être jugé inapproprié, déplacé, répréhensible ou offensant, à la seule et entière discrétion du commanditaire.

Le commanditaire et/ou son agence promotionnelle ou son modérateur de contenu désigné (l'«examineur») se réserve le droit d'examiner chaque billet de participation. Tout billet qui, à l'entière discrétion et selon l'avis absolu de l'examineur, enfreint les modalités et conditions énoncées dans le présent règlement pourrait être exclu du concours.

UTILISATION DES PARTICIPATIONS:

Nous ne revendiquons pas de droits de propriété sur votre billet de participation. Néanmoins, en soumettant un billet de participation, lorsque la loi le permet, vous: i) accordez au commanditaire un droit et une licence non exclusifs, irrévocables, mondiaux et libres de redevances d'utiliser à perpétuité votre billet de participation, en tout ou en partie, à des fins de marketing, de vente ou de promotion (incluant mais sans s'y limiter, pour les réunions de vente internes ou externes, les salons commerciaux et les captures d'écran figurant dans les sites Web et les communiqués de presse) des produits Playtex^{MD}, dans tous les médias (existants ou futurs) et sans compensation ni crédit en votre faveur. Vous nous accordez également le droit de republier en tout temps sur Instagram, ou de partager d'une quelque autre manière, votre billet de participation sur toutes les plateformes de réseau social du commanditaire; (ii) renoncez à tous les droits moraux sur toutes les composantes de votre billet de participation en faveur du commanditaire; et (iii) acceptez de dégager et d'exonérer les parties au concours, ainsi que chacun de leurs mandataires, employés, dirigeants, directeurs, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les «renonciataires»), contre toute réclamation pour droits de publicité, diffamation, atteinte à la vie privée, violation de droit d'auteur, contrefaçon de marque de commerce ou toute autre cause d'action liée à une violation de propriété intellectuelle qui se rapporterait de quelque façon que ce soit à votre billet de participation (ou à toute composante de celui-ci).

Sélection des gagnants:

À 11 h (HE) chaque vendredi à partir du 7 avril 2017 jusqu'au 18 août 2017, à Toronto, en Ontario, l'on procédera au tirage au sort d'un gagnant potentiel parmi toutes les participations admissibles reçues jusqu'à 23:59:59 (HE) le jeudi précédant le tirage.

Les chances de gagner un prix dépendront du nombre total de billets de participation admissibles reçus avant chaque tirage. Limite d'un prix par personne.

Notification du gagnant potentiel:

Immédiatement après le tirage, le commanditaire ou son mandataire désigné tentera de communiquer avec le gagnant potentiel au moyen d'un message direct sur Instagram pour l'aviser qu'il a gagné un prix. Le gagnant aura jusqu'au lundi à 9 h (HE) pour répondre au message direct et fournir ses coordonnées au commanditaire. Le gagnant potentiel devra alors (i) confirmer son intérêt et sa capacité à recevoir le prix; (ii) confirmer qu'il se conforme à tous les critères d'admissibilité au concours; (iii) répondre correctement, sans aucune aide ni assistance, à une question d'habileté mathématique; et (iv) signer et retourner (dans les trois [3] jours ouvrables suivant la réception par courriel) une formule de déclaration et de décharge de responsabilité (et dans le cas d'une personne mineure, faire signer la formule en son nom par

l'un de ses parents ou son tuteur légal) pour attester auprès du commanditaire qu'il (1) dégage les renoncataires de toute responsabilité relativement à ce concours, à sa participation à celui-ci, à l'attribution, à l'utilisation et/ou au mauvais emploi du prix ou de toute composante du prix; (2) s'est conformé à toutes les modalités et conditions du présent règlement; (3) accepte de distribuer le prix aux membres de son équipe qui figurent dans son billet de participation, s'il y a lieu; (4) cède tous les droits de propriété intellectuelle, y compris les droits d'auteur, sur son billet de participation, et renonce à tous les droits moraux y afférents en faveur du commanditaire; (5) accepte d'indemniser les renoncataires contre les réclamations, dommages, obligations, coûts et dépenses qui pourraient découler de l'utilisation de son billet de participation, incluant mais sans s'y limiter, toute réclamation découlant du fait que son billet de participation aurait enfreint la propriété intellectuelle de tiers; et (6) consent à ce que son nom, son adresse, sa voix, ses déclarations au sujet du concours, sa photo et/ou tout autre portrait de lui soient publiés, reproduits et/ou utilisés à toute fin utile, sans préavis ni compensation, dans toute forme de publicité ou réclame que ce soit réalisée par le commanditaire, ou en son nom, y compris dans les médias imprimés, télévisuels, radiophoniques ou électroniques.

Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion et pour quelque raison que ce soit, d'utiliser une fonctionnalité différente de la plateforme sociale pour informer le gagnant potentiel, incluant mais sans s'y limiter, en publiant un commentaire sur le billet de participation potentiellement gagnant ou n'importe où ailleurs. À titre de condition de participation et afin d'être admissible au prix, chaque participant est tenu de respecter l'ensemble des exigences énoncées dans toute notification du commanditaire.

Si un gagnant potentiel ne pouvait être joint dans la période de temps susmentionnée, s'il ne donnait pas suite aux tentatives d'entrée en contact, s'il ne retournait pas les documents du concours dûment remplis au commanditaire dans le délai prescrit ou s'il ne se conformait pas au présent règlement d'une quelconque autre manière, le participant choisi pourrait être exclu du concours et déclaré inadmissible au prix, et un autre gagnant pourrait être alors sélectionné à sa place. Aucun autre gagnant ne sera sélectionné après le 15 septembre 2017. Une réponse incorrecte à la question d'habileté mathématique entraînera également la perte du prix.

Aucune communication ne sera échangée avec les participants, sauf avec les gagnants potentiels d'un prix.

PRIX:

Il y a en tout vingt (20) prix (chacun un «**prix**») à gagner. Chaque prix consiste en une carte-cadeau Sport Chek (ou dans le cas des résidents du Québec, une carte-cadeau Sports Experts) de 100 \$ CAN pour chaque personne apparaissant sur la photo soumise avec le billet de participation gagnant, jusqu'à un maximum de quinze (15) personnes. Pour éviter tout malentendu, il convient de préciser que si une photo comporte moins de quinze personnes, le gagnant recevra une carte-cadeau pour chaque personne apparaissant sur la photo uniquement, et aucune des cartes «restantes» ne sera décernée. Le prix sera livré à la personne gagnante et il incombe à cette personne de remettre les cartes-cadeaux à chaque membre de son équipe. Les renoncataires n'assument aucune responsabilité et se dégagent entièrement de toute obligation en ce qui a trait à la distribution des cartes-cadeaux ou à l'utilisation et/ou au mauvais emploi du

prix par les membres de l'équipe. Pour éviter tout malentendu, il convient de préciser que les renoncataires auront rempli leur obligation de remettre le prix aux membres de l'équipe apparaissant sur la photo dès qu'ils auront décerné les cartes-cadeaux audit gagnant.

Les cartes-cadeaux sont assujetties aux modalités et conditions de l'émetteur. Les prix doivent être acceptés tels qu'ils sont décernés. Ils ne peuvent pas être cédés ni convertis en argent comptant, sauf à la discrétion du commanditaire. Le commanditaire se réserve le droit de remplacer un prix (en tout ou en partie) par un prix de valeur égale ou supérieure. Les prix sont décernés tels quels et sans garanties ni conditions implicites ou explicites.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ:

En participant au concours ou en acceptant un prix, vous consentez, dans la mesure permise par la loi, à dégager et à exonérer les renoncataires de toute responsabilité en cas de préjudices, pertes ou dommages de quelque nature que ce soit pouvant découler du concours ou du prix décerné.

LOI APPLICABLE:

Ce concours est régi par les lois de la province de l'Ontario, et vous consentez à reconnaître la compétence exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario en cas de litiges découlant du présent concours.

GÉNÉRALITÉS:

Le commanditaire se réserve le droit, avec l'autorisation de la Régie des alcools, des courses et des jeux (la «**RACJ**») dans la province de Québec, d'annuler ou de changer le concours ou d'en modifier le règlement officiel, et ce, en tout temps et sans préavis. Si un virus, un bogue, l'utilisation d'un robot, une catastrophe ou tout autre événement imprévu ou inattendu venait compromettre l'équité ou l'intégrité de ce concours, le commanditaire se réserverait le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre le concours avec l'autorisation de la RAJC. S'il était impossible de trouver une solution permettant de rétablir l'intégrité du concours, le commanditaire se réserverait le droit de sélectionner les gagnants parmi les billets de participation reçus avant l'annulation, la modification ou la suspension du concours.

Toutes les décisions du commanditaire en ce qui a trait à tous les aspects de ce concours sont finales, obligatoires et sans appel pour tous les participants, notamment les décisions concernant l'admissibilité ou l'exclusion des participants et/ou des billets de participation. En participant à ce concours, vous acceptez d'être légalement lié par les modalités et conditions du présent règlement. **TOUT PERSONNE JUGÉE EN VIOLATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT POURRAIT ÊTRE EXCLUE EN TOUT TEMPS DU CONCOURS, À L'ENTIÈRE ET ABSOLUE DISCRÉTION DU COMMANDITAIRE.**

Les renoncataires ne peuvent pas être tenus responsables: (i) pour les billets de participation perdus, reçus en retard, mal acheminés ou volés, ni pour l'incapacité du système à traiter les participations, ni pour les erreurs, les dommages, les préjudices ou les actes de négligence qui pourraient découler du concours ou de l'attribution des prix décernés, incluant mais sans s'y limiter, les blessures corporelles, les dommages matériels, les défauts techniques de sites Web ou de logiciels, les virus, les interruptions, l'indisponibilité ou les pannes de sites Web, ni pour les erreurs humaines, ni pour les lésions corporelles ou les dommages matériels subis par les gagnants du concours; (ii) pour les défaillances de sites ou d'applications en ligne durant le concours; (iii) pour les problèmes ou les défauts techniques liés à une ligne ou à un réseau téléphonique, aux systèmes informatiques en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès, au matériel informatique ou aux logiciels; (iv) pour tout défaut de réception, de saisie ou d'enregistrement d'un billet de participation, d'une notification, d'un commentaire, d'un message direct ou d'un formulaire de réclamation de prix, quelle qu'en soit la raison, incluant mais sans s'y limiter, tout problème technique ou d'encombrement du réseau Internet, d'un site Web ou d'une plateforme de réseau social; (v) les préjudices ou dommages subis par l'ordinateur d'un participant ou de toute autre personne, et liés ou consécutifs à l'inscription au concours; et/ou (vi) toute combinaison des éléments susmentionnés.

En cas de contestation concernant la propriété d'un billet de participation, le billet sera considéré comme ayant été soumis par le titulaire autorisé du compte de réseau social ayant été utilisé pour publier ledit billet. Le «titulaire autorisé du compte» est la personne qui a obtenu une adresse électronique de la part d'un fournisseur d'accès Internet, d'un fournisseur de services en ligne ou de toute autre organisation (par ex., entreprise, maison d'enseignement, etc.) responsable de l'attribution des adresses électroniques pour le domaine associé à l'adresse du titulaire du compte de réseau social. Un participant peut être tenu de fournir la preuve (sous une forme jugée acceptable par le commanditaire, incluant mais sans s'y limiter, une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement) qu'il est le titulaire de compte autorisé de l'adresse électronique associée au billet de participation en question, et qu'il détient les consentements, les autorisations et/ou les licences requises en vertu de ce règlement officiel.

Toute tentative visant à endommager intentionnellement un site Web ou à nuire à la conduite légitime du présent concours, de quelque façon que ce soit (tel que le détermine le commanditaire à son entière et absolue discrétion), contrevient aux lois criminelles et civiles. Dans une telle éventualité, le commanditaire du concours se réserverait le droit de chercher réparation ou de réclamer des dommages et intérêts dans les limites maximales permises par la loi. Le commanditaire se réserve également le droit, à son entière et absolue discrétion, de faire passer au gagnant potentiel un autre test d'habileté qu'il juge plus approprié selon les circonstances et/ou afin de respecter la loi applicable.

En s'inscrivant à ce concours, chaque participant consent expressément à ce que le commanditaire, ses mandataires et/ou ses représentants conservent, partagent et utilisent les renseignements personnels fournis avec son billet de participation uniquement aux fins de la gestion du concours et conformément à la politique de confidentialité du commanditaire

(accessible à <http://edgewell.com/privacy-policy-ca>), à moins d'un autre consentement de sa part.

Sous réserve de l'approbation préalable de la RACJ du Québec, le commanditaire peut, à son entière discrétion et sans préavis, modifier, dans la mesure nécessaire, les dates et/ou les échéances indiquées dans ce règlement officiel pour se donner le temps de vérifier si un participant ou un billet de participation se conforme au règlement officiel, pour pallier une défaillance technique ou tout autre problème que ce soit, ou si des circonstances venaient, selon l'avis du commanditaire, compromettre le bon déroulement du concours tel qu'il est prévu dans ce règlement officiel.

En cas de divergence ou de contradiction entre la version anglaise de ce règlement officiel et les divulgations ou autres déclarations contenues dans le matériel promotionnel du concours, incluant mais sans s'y limiter, le site Web, la version française de ce règlement officiel et/ou la publicité télévisée, imprimée, électronique ou affichée aux points de vente, les dispositions de la version anglaise de ce règlement officiel auraient préséance et force exécutoire dans la pleine mesure permise par la loi.

Pour les résidents du Québec uniquement: Tout litige concernant la tenue ou la mise en œuvre d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin d'obtenir un jugement. Tout litige relatif à l'attribution d'un prix ne peut être soumis à la Régie que dans le seul but d'aider les parties à en arriver à une entente.